
Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 août 2022

L'an deux mille vingt deux, le samedi 13 août à 10h05, les propriétaires se sont réunis sur convocation du président du conseil syndical, Monsieur Éric PIQUOT, dans les locaux de la résidence Challes, sur la commune d'Agon-Coutainville.

Le président constate et porte à la connaissance des membres de l'assemblée que selon la feuille de présence et les pouvoirs régulièrement déposés, annexés au présent compte-rendu, 20 propriétaires sont présents (13) ou représentés (7).

Le quorum des 50 % des propriétaires présents et représentés étant dépassé (15), l'assemblée peut donc valablement délibérer (article 9 des statuts).

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau de séance :

Président de séance :

candidature déclarée : Éric PIQUOT

Le président de séance est élu à l'unanimité.

Secrétaire de séance :

candidature déclarée : Clément ROBERT

Le secrétaire de séance est élu à l'unanimité.

Le bureau de séance est ainsi régulièrement constitué. L'ordre du jour de l'assemblée générale est dès lors ouvert.

1. Compte-rendu moral par le président

Événements de l'exercice 2020-2021 :

- En raison d'un mauvais paramétrage du logiciel de suivi budgétaire, un appel de charge de 9 999,99 euros a été envoyé à l'ensemble des propriétaires, par erreur.
- Parcelle 424 : Monsieur et Madame SIMON, réaliseront peut être une proposition d'achat en 2023. Le bornage côté municipalité (voirie) ne semble pas réalisé.
- S'agissant de l'entretien de la résidence :
 - 1 intervention a été réalisée (sur 2 jours). Il est rappelé aux résidents la nécessité de

nettoyer leur trottoir, caniveau et de tailler leur haie végétale, notamment dans le virage de la route principale.

- l'abattage du peuplier afin de réduire les frais d'entretien a été réalisé.
- le panneau de sens interdit à l'entrée de la résidence (côté marre) a été changé.

- Un point de vigilance est réalisé s'agissant de la vitesse des véhicules au sein de la résidence : limitation à 30 km/h.

2. Compte-rendu financier par le trésorier

Le trésorier par intérim présente le bilan financier de la résidence pour l'exercice 2021-2022. Les pièces comptables (balances, états...) ont été jointes avec la convocation à la présente assemblée générale.

Les Hameaux de la Mare (ASL) – Compte de résultat

Exercice : Exercice 2021-2022 (en cours, du 01/07/2021 au 30/06/2022, généré le 12/07/2022)



Charges			Produits		
6068	Autres fournitures & matières	113,90	756	Cotisations	1 182,05
6152	Entretien sur biens immobiliers	1 037,86	768	Autres produits financiers	2,61
616	Primes d'assurance	214,44			
63512	Taxes foncières	294,00			
63513	Autres impôts locaux	34,46			
Total charges		1 694,66	Total produits		1 184,66
Résultat de l'exercice courant (perte)		-510,00			

Toutes les écritures sont libellées en €.

Les Hameaux de la Mare (ASL) – Balance générale

Exercice : Exercice 2021-2022 (en cours, du 01/07/2021 au 30/06/2022, généré le 12/07/2022)



Numéro	Compte	Total des débits	Total des crédits	Solde
110	Report à nouveau (Solde créditeur)	0,00	1 094,05	1 094,05
4010	Autres fournisseurs	113,90	113,90	0,00
4010A	Accueil Emploi	314,26	314,26	0,00
4681	Frais des bénévoles	113,90	113,90	0,00
512A	Banque: Compte courant	1 753,61	1 694,66	58,95
512B	Banque: Livret A	525,10	0,00	525,10
6068	Autres fournitures & matières	113,90	0,00	113,90
6152	Entretien sur biens immobiliers	1 037,86	0,00	1 037,86
616	Primes d'assurance	214,44	0,00	214,44
63512	Taxes foncières	294,00	0,00	294,00
63513	Autres impôts locaux	34,46	0,00	34,46
756	Cotisations	0,00	1 182,05	1 182,05
768	Autres produits financiers	0,00	2,61	2,61
	Total	4 515,43	4 515,43	

Toutes les écritures sont libellées en €. Les lignes grisées correspondent aux comptes soldés.

S'agissant de la chronologie comptable, il est observé que l'exercice de l'année en cours a été tenu à 90 % par l'ancien trésorier, qui est de nouveau remercié.

COMPARATIF BUDGET / DEPENSES du 01/07/2021 au 30/06/2022			
Rubriques	Budgété	Réalisé	Différence
Aménagement/Entretien			
Parties communes (prestations)	460,00	314,26	145,74
Abattage peuplier	300,00		
Inspection et curage des puits perdus	600,00	723,60	176,40
Inspection du réseau d'eaux pluviales			
Réfection de la route			
Investissements			
Panneau « Sens interdit sauf riverains »	0,00	113,90	-113,90
Assurances	220,00	214,44	5,56
Papeterie			
Fournitures diverses			
Affranchissements			
Taxe défense contre la mer	36,00	34,46	1,54
Impôts fonciers	300,00	294,00	6,00
TOTAUX	1 916,00	1 694,66	221,34

BUDGET 2022-2023	
	460,00
	600,00
	220,00
	36,00
	300,00
	1 616,00

Imprévus	300,00
SS-TOTAL	1916,00

Gros travaux	1500,00
TOTAL GÉNÉRAL	3416,00

S'agissant de l'appel de fonds pour 2022-2023:

- Budget prévisionnel proposé
- Appel 1500€ voté l'an dernier (fonds spéciaux travaux)
- Pas de remboursement de trop-perçu

S'agissant du fonctionnement de la trésorerie :

Démission du Trésorier en 2021 : volontaire pour le remplacer ?

Garradin : progiciel et hébergeur pour 14€/an – ce logiciel permet un suivi et une gestion de la comptabilité de la résidence.

lhlm.garradin.eu pour regrouper gestion des adhérents et comptabilité

Sur la base du BP (voté), envoi des appels de fonds d'ici septembre.

Les opérations réalisées en 2022 :

1ère étape :

- migration de la trésorerie
 - quelques enregistrements de factures et règlements (90 % réalisés par C. Domer)
- états comptables 2021-2022

2ème étape (à venir): permettre à chaque coloti de consulter 24/24 et 7/7 (individuellement?)

Faute de Trésorier, l'ASL pourrait devoir repasser entre les mains d'un administrateur professionnel

Quitus au président

Le quitus au président est adopté à l'unanimité.

Quitus au trésorier

Le quitus au trésorier est adopté à l'unanimité.

Approbation des comptes 2021-2022 et des budgets 2022-2023

Les comptes 2021-2022 et les budgets prévisionnels 2022-2023 sont approuvés et adoptés à l'unanimité.

Le quitus financier est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des résolutions :

Résolution 1 :

L'assemblée valide l'autorisation donnée par le CS à M. SIMON de creuser une tranchée à travers la parcelle 424 pour l'écoulement des eaux usées.

Adoption à l'unanimité.

Résolution 2 :

L'assemblée valide la décision prise par le CS d'abattre le peuplier de la parcelle 424.

Adoption à l'unanimité.

Résolution 3 :

L'assemblée valide le remplacement du panneau disparu « sens interdit ».

Adoption à l'unanimité.

Résolution 4 :

L'assemblée encourage l'utilisation du logiciel Garradin (adhérents et comptabilité).

Adoption à l'unanimité.

3. questions diverses

néant.

4. renouvellement des membres du conseil syndical

L'ensemble des membres du conseil syndical se représente et est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il est sollicité des membres présents l'élection d'un septième membre au conseil syndical.

Se représentent

Christian **DOMER**

Christian **GIRARD**

Philippe **HEBERT**

Eric **PIQUOT**

Clément **ROBERT**

Guy **SERVELLE**

Élection à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h05.